ART. 16 TER N° 792

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 792

présenté par

Mme Blin, Mme Serre, Mme Audibert, Mme Trastour-Isnart, M. Benassaya, M. Meyer, M. Cattin, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Therry et M. Ravier

ARTICLE 16 TER

À l'alinéa	7, substituer	aux	mots	:
« un an »				

les mots:

« trois ans ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.